



CREULLY SUR SEULLES

Elus :	38
Présents :	22
Absents :	16
Procurations :	04
Votants :	26

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 11 janvier à 10 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en mairie de Creully, siège de la Commune nouvelle de Creully sur Seulles, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune nouvelle de Creully sur Seulles.

Présents : Thierry OZENNE, Maire., Yves JULIEN, Franck DUROCHER. Maires-délégués. Edmond GILOT, Christine LE GUERN, Cyrille MAUDUIT, Katia OMONT, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Hubert THOMAS, Maires-adjoints. Patrick BARETTE, Yves BERNARD, Alain COUZIN, Antoinette DUCLOS, Pascale DUCROCQ, Pierre FÉRAL, Gérard GARIAN, Dominique GILLES, Jean LEFRANCOIS, , Yolande PICARD, Nathalie GAUTIER, Thierry LEROY, conseillers municipaux.

Procurations : Jean-Paul BÉRON à T. OZENNE, Jacky CARRÉ à Gérard GARIAN, Regis LEFRANCOIS à Jean LEFRANCOIS, Lydie ETIENNE pouvoir à V. SARTORIO

Absents : Mélanie BEKAERT, Laurence COLLET, Mathilde FAUCHIER DELAVIGNE, Christelle LE COADOU, Alexandre RAY, Geoffrey RENOUF, Nicole MICHEL, Françoise MORVAN, Patrick SENECAL, Claudine VANSTAEN, Madelaine LAISNÉ, Bernard LOUIS

1. Désignation du secrétaire de séance : Virginie SARTORIO

2. Mise à disposition des salles et prêt de matériel pour réunions publiques politiques

Il convient de règlementer la mise à disposition des salles communales et du matériel pour les réunions publiques politiques selon l'article 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Electoral.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident :

- la mise à disposition gracieuse d'une salle par commune historique et par tour de scrutin **pour chaque liste** qui en fera la demande écrite. Les autres mises à disposition seront facturées 100 €. Chaque prêt (gracieux ou payant) fera l'objet d'un contrat de location.

- la mise à disposition gracieuse (avec signature d'une convention de prêt) du matériel multimédia de la commune **pour chaque liste** qui en fera la demande écrite :

- Enceinte mobile et micro
- Vidéoprojecteur
- Ecran mobile

Il convient de préciser que la mise à disposition de salles et/ou du matériel sera validée selon les disponibilités et l'état de fonctionnement.

3. Informations et Questions diverses

- Néant

Fin de séance : 11 heures